

3C BERTRAND

**Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros**

**Siège social : 100 Avenue Maréchal Foch, 34500 BEZIERS
518 793 377 RCS BEZIERS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 01 juillet,
A 14 heures

Monsieur Julien BERTRAND,
demeurant 13 Rue des Trois Portes, 34500 BEZIERS,

Associé Unique de la société 3C BERTRAND,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 100 Avenue Maréchal Foch, 34500 BEZIERS au 13 rue des Trois Portes 34500 BEZIERS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Julien BERTRAND, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 100 Avenue Maréchal Foch, 34500 BEZIERS au 13 Rue des Trois Portes 34500 BEZIERS à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 13 Rue des Trois Portes 34500 BEZIERS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Julien BERTRAND

